

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 11 MAI 2023 à 18H45**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mars 2023.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.
3. Marché création d'une maison des associations – avenant.
4. Attribution marché public : - réalisation d'un schéma directeur de l'aménagement du bourg de la commune de Châteauneuf-la-Forêt.
5. Subvention.
6. Convention d'occupation d'une salle communale.
7. Acquisition terrain – régularisation emprise foncière d'une voie communale.
8. Dénomination Maison des Associations.
9. Convention avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.
10. Présentation du dispositif de participation citoyenne.
11. Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux.
12. Divers.

**11 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, maire.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19**

**PRESENTS** : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme MADIEUX, M. QUEYREIX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. AMODEO, M. LEROY.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme ZRAK, Mme PARNIERE, M. FERARD.

**SECRETAIRE** : Mme DUPRAT.

**I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023.**

Vote à l'unanimité.

**II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.**

Vote à l'unanimité.

### **III. DELIBERATION N° 2023/038 – AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.**

Vu le marché de travaux lot n°4 Menuiseries aluminium notifié aux Ets FAYETTE PVC le 9 décembre 2021,

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de réduire certaines prestations. Elle propose les modifications suivantes par avenant :

- Avenant A04 lot n°4 « Menuiseries aluminium » de – 1207.56 € H.T qui diminue le marché de 2.10%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant A04 pour le lot n°4.
- donne pouvoir au Maire pour signer ce document, ainsi que toutes les pièces techniques et financières s'y rapportant.

### **IV. DELIBERATION N° 2023/039 - RECRUTEMENT DU GROUPEMENT DESPAYSAGES/ SCIC L'ARBAN/ SOPHIE BERTRAND ARCHITECTURE/ VRD'EAU CONSEILS/ FANNIE LOGET POUR EXECUTER L'ETUDE « SCHEMA DIRECTEUR D'AMENGAMENT DU BOURG ».**

Madame la Maire rappelle qu'une consultation avait été lancée pour réaliser une étude de schéma directeur d'aménagement du bourg dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. L'aménagement de l'espace public a été identifié comme un enjeu important pour redynamiser le centre-bourg et favoriser les synergies avec le lac.

Cette étude permettrait de dimensionner différents aménagements, de les chiffrer et de les phaser dans le temps et l'espace dans le cadre d'une mise en œuvre opérationnelle du projet.

Une consultation adaptée en application des articles L.2123 et R.2121-1 du Code de la Commande Publique a été lancée. Deux offres ont été enregistrées. Madame la Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres qui propose de retenir le groupement Despaysages Sarl/ Scic l'Arban/ Sophie Bertrand architecture, VRD'Eau/ Fanny Loget représenté par Despaysages sarl.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- décide de retenir le cabinet Despaysages, mandataire du groupement, – 11 avenue de Louyat–87100 LIMOGES : - offre de base 55 310 € H.T - TVA 20% : 11 062 € - TTC : 66 372 €.
  - options (atelier de dessin 350 € H.T, soirée ciné débat 800 € H.T, réunion publique 800 € H.T) pour un montant total de 1690 € H.T - TVA 20% : 338 € - TTC : 2 028 €.
- autorise Madame la Maire à signer le marché correspondant.

### **V. DELIBERATION N°2023/040 – SUBVENTION ASCN**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'octroyer la subvention suivante:

- Association Sportive Châteauneuf-la-Forêt-Neuvic-Entier : 3000 euros.

**VI. DELIBERATION N° 2023/041– CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE PRECAIRE ET ESSENTIELLEMENT REVOCABLE D'UNE SALLE COMMUNALE ENTRE la COMMUNE et Madame Christelle NOUMET LALY.**

Madame la Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune de Châteauneuf-la-Forêt et Madame Christelle NOUMET LALY.

Cette convention a pour but de mettre à la disposition de Madame Christelle NOUMET LALY la salle de motricité de l'école maternelle, en dehors du temps scolaire, pour une activité danse pour enfants, adolescents et adultes. Une participation mensuelle de 50 euros aux frais de fonctionnement pourrait lui être demandée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise la Maire à signer une convention d'occupation temporaire de la salle de motricité de l'école maternelle à titre précaire et essentiellement révocable avec Madame Christelle NOUMET LALY.

**VII. DELIBERATION N° 2023/042 - ACQUISITION TERRAIN A MONSIEUR ET MADAME RENSON – REGULARISATION FONCIERE.**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal de l'offre de cession pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle E 595b d'une superficie de 11ca par Monsieur et Madame RENSON. L'emprise cédée sera intégrée au domaine public communal car elle est située au carrefour de la D15 et de la voie communale n°7.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'acquisition la parcelle cadastrée E 595b d'une superficie de 11ca pour l'euro symbolique à Monsieur et Madame Christian RENSON.
- Donne pouvoir à Madame la Maire pour la signature des actes et pour tout document se rapportant à l'affaire.
- Les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Châteauneuf-la-Forêt

**VIII. DELIBERATION N° 2023/043 – DENOMINATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS.**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de donner un nom à la maison des associations, les travaux d'aménagement étant en cours d'achèvement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide de la dénommer « maison des associations Simone VEIL ».

**IX. DELIBERATION N° 2023/044 – CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE (EPTB)**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de conclure une convention de coopération avec l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB) qui pourrait assister la Commune pour la mise en œuvre d'une démarche d'économie d'eau.

La convention définit les missions et les différentes phases d'intervention.

Le coût prévisionnel de cette intervention est fixé à 2159 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Madame la Maire à signer avec l'EPTB une convention de coopération concernant la mise en place d'une démarche d'économie d'eau au niveau des bâtiments et espaces publics communaux.

## **X. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE**

Madame la Maire a été contactée par l'adjudant-chef CHADELAS qui l'a informée du dispositif de participation citoyenne. Il s'agit de trouver des référents pour la Commune à qui serait signalé tout fait susceptible de remettre en cause l'ordre public.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement sur ce principe à l'unanimité.

## **XI. DELIBERATION N° 2023/045 - MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX.**

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal de Châteauneuf-la-Forêt forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

**Présentation de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) par Madame la Maire** suite à la réunion du 6 mai 2023 avec la Présidente Madame DEBORD (médecin généraliste) et le coordinateur Monsieur RAVEAU. Rencontre sollicitée par Madame la Maire qui souhaitait mieux

connaître ce dispositif mis en œuvre sur le territoire Monts et Barrages et de première importance pour ses administrés.

Les axes de travail de la CPTS sont les suivants :

- accès aux soins pour les patients n'ayant pas de médecin traitant,
- parcours de soins de la personne âgée et du diabétique,
- prévention de la santé bucco-dentaire et de la vaccination,
- santé au travail des professionnels de santé,
- gestion de crise sanitaire.

Les soins non programmés ont enregistré environ 150 appels dont la moitié aboutissent à une consultation.

La CPTS souhaiterait que des élus rentrent au conseil d'administration.

Madame la Maire les a orientés vers la Communauté de Communes afin qu'ils rencontrent l'ensemble des maires du territoire.

## **XII. DIVERS.**

- Invitation au Tour des France des déserts médicaux lundi 5 juin à 18h au Palais sur Vienne.
- Une subvention a été attribuée par l'ANS (Agence Nationale du Sport) : 27 220 € pour l'aménagement d'un city stade. (Soit 35 % de ce projet).
- Remerciements de la Chorale Sainte Claire pour la subvention versée par la Commune.
- 16 mai à 18h30 : COTECH PVD communal et à 19h30 commission PLU.
- Cérémonie d'inauguration de la plaque Ecole Primaire Violette SZABO le 6 juin à 14h.
- Marché aux Fleurs dimanche 14 mai à partir de 8h.
- Fanfare des Gueules Sèches vendredi 2 juin à 20h salle Bartholdi. Spectacle gratuit.
- Le 30 juin à partir de 9h journée d'animation Territoire zéro chômeur avec la fabrication d'un banc d'attente à la borne électrique. (Partenariat avec l'AFPA pour le prêt d'outils).
- 23 juin à 19h salle Bartholdi : audition des jeunes musiciens du CIMD.
- 24 juin à 19h fête de la musique organisée par l'amicale des artisans et des commerçants de Briançonnais, précédée d'un concours de pétanque à partir de 14h esplanade du Lac.
- 21 juin, Journée Olympique : Olympiades organisées par le Centre de Loisirs et « flash mob » par Christelle LALY.  
Une fresque de 15 m de long a été réalisée par les résidents de l'EHPAD et le peintre Philippe LADURANTY et des anneaux olympiques ont été faits par les enfants de la garderie périscolaire.
- 26 mai venue d'une délégation régionale à Châteauneuf-la-Forêt pour faire le tour des projets de la commune à l'occasion de la signature des contrats territoriaux Monts et Barrages.
- 13 mai, tournoi d'échecs.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h49.